



ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Article 2288 à 2320 du Code Civil

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne

NOTICE EXPLICATIVE SUR L'ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

1. QU'EST-CE-QUE L'ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE ?

C'est l'engagement que prend une personne d'exécuter au bénéfice d'un créancier (le CROUS) une obligation d'un débiteur (versement de la redevance d'hébergement du résident), si celui-ci ne l'exécute pas lui-même.

2. COMMENT REMPLIR L'IMPRIMÉ ?

Faire remplir l'imprimé en deux exemplaires par le garant qui en conservera un.

Avant de signer, le garant y portera intégralement la mention manuscrite dans le cadre prévu à cet effet.

3. QUELLES SONT LES PIÈCES A JOINDRE PAR LE GARANT ?

- Photocopie de la pièce d'identité du cautionnaire (carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité)
- Photocopies des trois derniers bulletins de salaire du cautionnaire,
- Justificatif de domicile du cautionnaire,
- Un relevé d'identité bancaire du cautionnaire.

L'administration se réserve le droit de vérifier la solvabilité du garant

Je soussigné(e) (**Nom et Prénom**)

Date et Lieu de naissance :

Adresse postale.....

Adresse électronique :.....

Déclare me porter caution solidaire de :, INE :

Résidence d'Affectation :

Pour la durée de la location, **soit jusqu'au 30 juin 2018**, m'engage à ce titre au profit du CROUS qui accepte à satisfaire à toutes les obligations du locataire sans bénéfice de discussion pour le paiement : des redevances ou indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives, des éventuels frais de procédures

Montant de la redevance mensuelle Cent soixante-cinq euros (165,00 €)
Dans la limite de mille six cent cinquante euros (1650,00 €)

MENTION A RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE DE SA MAIN, ET SANS MODIFICATION, AUCUNE

« Je me porte caution solidaire jusqu'à la date du .30 juin 2018 dans la limite mille six cent cinquante euros pour le paiement de la redevance s'élevant à ce jour à Cent soixante-cinq euros, révisable chaque année par décision du conseil d'administration ainsi que des dégradations et réparations locatives et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du bail (règlement intérieur) dont j'ai reçu un exemplaire. Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées ».

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

SIGNATURE DU CAUTIONNEUR¹

POUR LE DIRECTEUR DU CROUS ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE